

DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DON**

| | |
|--|---|
| 1. Titre du DEP | Projet d'appui à la production durable et compétitive du chou dans la zone des Niayes au Sénégal |
| 2. Thèmes n° 1, 2 et/ou 3 | Thème n°2 : Renforcement des capacités pour les organisations publiques et privées, notamment en ce qui concerne l'accès au marché. Et, Thème n°3 : Partage de renseignements sur les normes et les activités de coopération technique. |
| 3. Date de lancement | Date prévue de lancement de l'élaboration de projet : 5 octobre 2009. |
| 4. Date d'achèvement | Date prévue d'achèvement de l'élaboration de projet : 9 novembre 2009. |
| 5. Organisation(s) auteur(s) de la demande | Association des unions maraîchères des Niayes (AUMN) Maisons familiales rurales de Thiès, 10 ^e Ex-RIAOM BP 1283, Thiès Principale Sénégal Tél/Fax : +221.33.952.30.52 Personne à contacter : Mamadou Ndiaye (Coordonnateur) Tél : +221.77.544.83.50 Email : mamadoudiarrandiaye@yahoo.fr |
| 6. Consultant(s) proposé(s) | L'AUMN propose Monsieur Olivier Bertin-Mahieux comme consultant chargé d'élaborer le projet en son nom. Monsieur Bertin-Mahieux travaille depuis 15 mois avec l'AUMN et les producteurs de la zone, ce qui lui a valu d'acquérir une bonne connaissance des pratiques culturelles paysannes et de l'état actuel d'organisation et de gestion des exploitations maraîchères. Au cours de cette période, il a développé des relations avec des partenaires publics et privés pour le développement de l'horticulture dans la zone des Niayes. Voir l' Appendice 2 pour plus de détails et son CV ci-joint. Coordonnés : <u>Adresse permanente</u> 4948 avenue Iona Montréal QC H3W 2A2 Canada Tél : +1 (514) 739-7125 <u>Adresse temporaire</u> 526 avenue Houphouët-Boigny (En face de Clinique La Sagesse) Thiès, Sénégal |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | Tél : +221.77.739.44.23 |
| 7. Contexte et raison d'être du DEP | Voir l' Appendice 3 : Description du contexte et de la raison d'être du DEP. |
| 8. Objectifs du projet à élaborer | <p>Ce projet a pour objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Étudier la dynamique de population de la teigne et du borer du chou dans la zone des Niayes, pour identifier les mesures sanitaires et phytosanitaires appropriées pour : combattre la teigne et le borer du chou, augmenter les taux de récoltes, réduire les risques de contamination par les résidus de pesticides et conserver l'accès aux marchés national et de la sous-région. 2. Identifier les supports didactiques appropriés pour enseigner aux cultivateurs la manière adéquate de gérer les mesures sanitaires et phytosanitaires visant à : réduire les coûts de production, sensibiliser à l'importance des questions SPS, et assurer l'échange de données et la diffusion des bonnes pratiques (agricoles, d'hygiène et de commercialisation) avec les autres cultivateurs du Sénégal. 3. Informer les cultivateurs des risques sur la santé humaine liés à l'utilisation abusive des mesures phytosanitaires et les sensibiliser à l'importance des questions SPS. 4. Améliorer l'apparence, le calibrage, l'emballage et la mise en marché du chou; 5. Réduire la pollution des produits phytosanitaires dans les fragiles nappes phréatiques de la zone des Niayes, pour améliorer la situation sanitaire de la région et la pérennité de l'écosystème; 6. Réduire la pauvreté des paysans et freiner l'exode rural en diminuant les coûts de production liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et en augmentant les revenus des paysans par la vente de choux répondant aux normes de qualité compétitives. 7. Contribuer à la réduction de l'impact négatif des pesticides sur l'environnement et à la diminution de l'accumulation de résidus toxiques dans les choux pour minimiser les risques sanitaires. 8. Préserver le marché sénégalais et conquérir de nouvelles parts de marché dans la sous-région en satisfaisant aux demandes commerciales dans le domaine SPS. |
| 9. Résultats du DEP | <p>Les résultats attendus du DEP sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'ampleur des dommages causés par la teigne et le borer du chou, par des visites des sites de production. - Identifier les connaissances et les besoins en termes de sensibilisation, information et bonnes pratiques, par des rencontres avec les acteurs de la chaîne de production et de |

| | |
|------------------------------------|--|
| | <p>commercialisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire un rapport concernant le travail sur le terrain et restituer les résultats à l'oral pour partager les résultats de l'étude avec les cultivateurs en majorité analphabètes. - Proposer un projet de relance de la filière chou, conforme au mode de présentation applicable aux dons destinés à financer la réalisation du projet (plan d'action, budget, suivi-évaluation, etc.) - Préparer les étapes préliminaires de mise en place du projet en identifiant et en recommandant certains acteurs à inclure dans la proposition de projet. |
| 10. Activités du DEP | <p>Veillez trouver ci-joint la liste détaillée des principales activités du DEP et un plan de travail détaillé en Appendice 4.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact du consultant avec l'AUMN et ses partenaires, validation des termes de référence et discussion sur le calendrier des rencontres. - Fixer les rendez-vous et rencontres avec les partenaires et les producteurs, pour connaître les problèmes du terrain, et échanger sur la méthodologie et la finalité de l'étude. - Rencontres avec les partenaires. - Visites des zones de production pour comprendre les spécificités des principales zones et identifier les problèmes d'infrastructures. - Visites des marchés et rencontres avec les commerçants. - Rencontres avec les services régionaux de commerce pour étudier les statistiques. - Rencontres avec les Ministères du commerce et de l'agriculture. - Identifications et communications avec les fournisseurs d'intrants. - Rédaction d'un rapport de synthèse et de recommandations. - Atelier de restitution et de validation du rapport. |
| 11. Calendrier | <p>Veillez trouver le calendrier en Appendice 5.</p> <p>La date de lancement du DEP est prévue au 5 octobre 2009, à la fin de la saison des pluies (synonyme d'une période de forte infestation de la teigne), et environ deux semaines après la fin du Ramadan.</p> <p>La date d'achèvement est prévue pour le 9 novembre 2009, ou au plus tard le 30 novembre 2009.</p> <p>La durée de la mission sera donc de 8 semaines au maximum.</p> |
| 12. Coopération entre les secteurs | <p>Le consultant sera sous la supervision de l'AUMN.</p> |

| | |
|---|--|
| privé et public | Le Ministère du commerce, la Direction de la protection des végétaux et la Direction de l'horticulture s'engagent toutefois à ouvrir leurs portes au consultant pour échanger sur l'élaboration du projet. |
| 13. Budget | Le coût total du DEP est évalué à \$25 631 USD. Veuillez trouver les détails du budget en Appendice 6 . Le mandat du consultant se trouve en Appendice 7 . |
| 14. Contributions d'autres sources que le FANDC | L'AUMN met à la disposition du Consultant et du projet ses locaux, ses outils de communication et de présentation, et sa secrétaire. |

Appendice 2: Consultant

L'AUMN propose Monsieur Olivier Bertin-Mahieux comme consultant chargé d'élaborer le projet, parce qu'il a acquis au cours des 15 derniers mois une bonne connaissance de la zone des Niayes, des problématiques horticoles et des partenaires de l'AUMN.

M. Bertin-Mahieux travaille à titre de Conseiller en gestion et développement organisationnel auprès de l'AUMN depuis plus de 15 mois, dans le cadre d'un programme de coopération volontaire avec le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI). Son mandat avec le CECI prend fin le 9 août 2009.

Dans le cadre de ce mandat, M. Bertin-Mahieux a montré à plusieurs reprises qu'il maîtrisait les techniques d'analyse et de rédaction de projet, en contactant/rencontrant les acteurs appropriés de la zone des Niayes et en rédigeant divers projets selon le canevas de chaque bailleur identifié.

Au cours de son séjour dans les Niayes, M. Bertin-Mahieux a participé à toutes les missions de terrain avec l'équipe de coordination de l'AUMN, allant jusqu'à dormir chez les cultivateurs dans les zones les plus enclavées. Il a ainsi acquis une connaissance privilégiée et rare des problématiques de la zone en rapport au maraîchage (utilisation des pesticides, enclavement, accès à l'eau, transport, commercialisation, accès aux intrants, protection des dunes et autres), ainsi qu'une compréhension avancée des dynamiques rurales et de la politique villageoise dans les Niayes.

Ces tournées dans les Niayes lui ont permis non seulement de développer des liens directs avec des acteurs clés des villages, des unions maraîchères/forestières et des communautés rurales, mais aussi avec les partenaires de l'AUMN, tels les représentants du Ministère du commerce, de la Direction de la protection des végétaux (DPV), de la Direction de l'horticulture (DH), de l'Agence de régulation des marchés (ARM), de la direction des eaux et forêts, de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR), de SOS/Sahel Louga et de Millenium Villages Louga.

L'AUMN a été témoin pendant plus de 15 mois des méthodes de travail de M. Bertin-Mahieux, de sa compréhension du monde rural dans les Niayes et des liens directs qu'il a développé avec les acteurs et partenaires clés de la zone. L'AUMN pense que M. Bertin-Mahieux serait la personne la mieux placée comme consultant pour obtenir rapidement l'information nécessaire au projet, tant auprès des acteurs ruraux et gouvernementaux que dans les marchés et les villages.

M. Bertin-Mahieux est déjà sensibilisé aux problèmes sanitaires et phytosanitaires de la culture du chou et au développement des marchés. Les lettres de soutien ci-jointes attestent de la pertinence du projet et du choix du consultant.

Appendice 3: Contexte et raison d'être du DEP

Description du secteur :

Au Sénégal, le chou fait partie de l'alimentation quotidienne. Les cultivateurs sénégalais produisent des choux toute l'année pour répondre à la demande nationale, mais aussi pour l'exportation dans la sous-région (principalement en Mauritanie).

À ce sujet, la Direction de la protection des végétaux (DPV) en poste à Rosso, le principal point de transit sur la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, recense les chiffres suivants pour l'exportation du chou vers la Mauritanie :

En 2006 : 1399 tonnes ;
 En 2007 : 1660 tonnes ;
 En 2008 : 1914 tonnes.

On observe une augmentation des exportations de choux sénégalais vers la Mauritanie de plus de 250 tonnes par an de 2006 à 2008.

Actuellement, la teigne du chou (*Plutella xylostella*) fait des ravages. La méconnaissance des produits phytosanitaires et leur utilisation abusive et/ou mal adaptée par les cultivateurs ont permis à la teigne du chou de développer une résistance et d'attaquer les récoltes avec virulence.

L'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) estime qu'au Sénégal les cultivateurs qui négligent les aspects SPS perdent en moyenne 60% de leur production de chou à cause de la teigne et du borer. Dans certaines régions, jusqu'à 80% des récoltes sont perdues.

De cette production nationale déjà décimée, seulement 50% des choux sont exportables. L'ISRA estime qu'avec des mesures SPS appropriées, 80% de la production serait exportable et 20% de la production serait vendue en deuxième et troisième choix.

À ce jour, le Sénégal ne connaît pas de contraintes SPS sur ses exportations de chou vers la Mauritanie. Mais les exigences du marché changent et les clients sont de plus en plus demandeurs de choux de belle apparence, bien lavés, bien présentés, et exempts de maladies et de résidus toxiques, tant au Sénégal qu'en Mauritanie, conformément aux normes pour le développement du commerce régional.

Les cultivateurs ne veulent pas perdre le marché national, ni le marché mauritanien, et désirent conquérir de nouvelles parts de marché en Mauritanie, en Guinée-Bissau et en Gambie. C'est pour cette raison que l'AUMN demande un soutien dans le domaine SPS.

En ce qui concerne l'exportation vers les marchés sous-régionaux et régionaux, le chou sénégalais court le risque de perdre des parts de marché à cause de la méconnaissance des

traitements SPS appropriés et du manque de formation sur l'application et le choix des pesticides.

L'application de bonnes pratiques SPS est importante pour obtenir une certification phytosanitaire à l'exportation.

En améliorant la maîtrise des mesures SPS, les cultivateurs comptent augmenter le tonnage destiné à la demande locale et à l'exportation, et réduire les impacts négatifs de :

1. La teigne du chou, qui :
 - a. décime les récoltes et engendre une baisse de la production;
 - b. abîme l'apparence des choux, qui sont alors relégués au 2^{ème} ou 3^{ème} choix sur les marchés, ce qui nuit à la compétitivité;
2. L'utilisation abusive de produits phytosanitaires, qui augmente les coûts de production et nuit à la compétitivité du chou sénégalais;
3. L'accumulation élevée de résidus toxiques dans les récoltes, qui nuit à la santé humaine et défavorise aussi la compétitivité du chou sénégalais; et,
4. Les fortes doses de produits phytosanitaires, qui polluent la nappe phréatique de la zone des Niayes (peu profonde et fragile), principale zone de production horticole et d'habitation du Sénégal.

Effets attendus du projet à élaborer :

L'objectif du projet est d'améliorer la qualité pour la consommation locale et d'augmenter l'exportation du chou pour:

- Diversifier l'économie en augmentant les échanges commerciaux dans la sous-région;
- Contribuer à l'équilibre de la balance commerciale du Sénégal;
- Renforcer le sous-secteur de l'horticulture; et,
- Maintenir le haut potentiel de production du chou.

Au niveau national, le Sénégal doit offrir un chou de bonne qualité pour maintenir ses parts de marché et concurrencer toute importateur de chou étranger.

Au niveau de la sous-région, la concurrence va être importante avec l'ouverture des marchés, et le Sénégal ne pourra pas gagner de parts de marchés à l'extérieur s'il ne propose pas un chou sain.

Le projet devrait donc établir un cahier des charges pour la qualité et la présentation de la production, dans le but d'augmenter les exportations de choux vers les marchés extérieurs et d'améliorer la qualité du chou pour la consommation nationale.

La Mauritanie est actuellement le premier pays importateur de chou sénégalais, mais des parts de marché peuvent aussi être gagnées en Gambie et en Guinée-Bissau, deux pays demandeurs.

Avec ce projet, l'AUMN espère aider ses 17 000 cultivateurs membres à régler les problèmes suivants :

1. Combattre la teigne et le borer du chou, suite à l'étude de la dynamique de population dans la zone des Niayes;
2. Enseigner aux cultivateurs la manière appropriée d'utiliser les produits phytosanitaires et les méthodes intégrées de contrôle pour réduire les coûts de production;
3. Informer les cultivateurs et les consommateurs des risques liés à l'utilisation abusive des produits agropharmaceutiques sur la santé humaine;
4. Améliorer la qualité commerciale (apparence, calibrage, emballage) et les conditions de mise en marché du chou sénégalais;
5. Réduire la pollution due aux pesticides dans les nappes phréatiques affleurantes de la zone des Niayes;
6. Réduire la pauvreté des paysans et contribuer à freiner l'exode rural en augmentant les revenus des paysans par la vente de choux plus compétitifs, et en diminuant les coûts de production liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. La zone des Niayes recense 200 000 ménages dont l'activité principale est le maraîchage;
7. Diminuer l'accumulation de résidus toxiques dans les choux pour réduire les risques de santé;
8. Préserver le marché sénégalais et conquérir de nouvelles parts de marché dans la sous-région.

Stratégies et politiques nationales de développement :

Le projet à élaborer s'inscrit dans les stratégies et politiques nationales de développement du Gouvernement sénégalais. En effet, par sa Grande offensive de l'agriculture pour la nourriture en abondance (GOANA), le Gouvernement sénégalais veut utiliser le secteur horticole pour diversifier les cultures, assurer la sécurité alimentaire nationale et créer des emplois dans les régions paysannes.

Le Plan de retour vers l'agriculture (REVA) et la Stratégie de croissance accélérée (SCA) constituent aussi des stratégies gouvernementales en lien direct avec ce projet pour la relance du chou.

Par sa popularité au Sénégal, le chou est une filière importante dans le développement horticole. L'amélioration des mesures sanitaires et phytosanitaires dans la production du chou contribue donc aux efforts de lutte contre la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du millénaire de développement.

Liens avec des projets/programmes connexes :

Avec l'élaboration de ce projet d'appui à la production durable et compétitive du chou dans la zone des Niayes, l'AUMN innove. En effet, le Sénégal ne recense pas de projets passés, présents ou planifiés, financés par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux, portant sur la filière spécifique du chou ou sur le suivi de la teigne et du borer du chou.

Le Sénégal ne recense pas de projet spécifique au chou, parce que le Gouvernement a choisi de travailler en priorité à améliorer la balance commerciale, en ciblant d'abord les produits agricoles fortement importés, tels l'oignon et la pomme de terre. Ceci n'exclut pas la culture d'autres spéculations émergentes comme le chou, dont la demande et la production ne cessent de croître.

Actuellement, la quasi-totalité des choux consommés au Sénégal sont produits sur place. L'impact négatif de la teigne et du borer sur la production nationale risque toutefois de créer une demande pour le chou importé.

En améliorant l'application des mesures SPS, le Sénégal peut augmenter sa production nationale, répondre à la demande sénégalaise et contribuer à réduire le déficit commercial par la conquête de nouveaux marchés dans la sous-région.

La culture du chou s'inscrit comme priorité nationale dans le cadre de la GOANA, en contribuant à la sécurité alimentaire nationale, et dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée, en générant des revenus croissants d'exportation vers la sous-région. Elle contribue aussi à la lutte contre la pauvreté, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Seul le Fond d'appui au Niayes (FAN) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a financé un projet pour diagnostiquer les pratiques phytosanitaires et l'utilisation des pesticides dans le maraîchage en général. Ce projet pilote, qui prendra fin en avril 2009, porte sur la réduction des effets négatifs des pesticides sur l'environnement, et sur la santé des consommateurs et des manipulateurs de ces produits chimiques. Le projet de culture du chou proposé pourra tirer profit des conclusions et recommandations de la phase d'étude financée par le FAN.

Le document du FANDC intitulé en anglais : Overview of SPS needs and assistance in Sénégal (Background Paper, Nov 2008, http://www.standardsfacility.org/files/Briefings/Final_Senegal.pdf) ne recense pas non plus de projet de coopération technique SPS portant précisément sur la filière chou.

Viabilité du projet :

Comme le chou est un élément du plat national sénégalais, la demande est forte et croissante. Il est donc important de lutter contre les principaux ennemis, dont la teigne, et

de tenir compte de normes sanitaires et phytosanitaires strictes pour assurer une culture saine du chou

En s'appropriant des bonnes pratiques agricoles et un cahier des charges adéquat pour réduire les résidus toxiques, diminuer les coûts de production et offrir un chou de qualité, les cultivateurs pourront ajouter la valeur nécessaire aux choux pour répondre à la demande du marché et s'assurer des revenus satisfaisants.

Comme cadre de concertation pour plus de 17 000 cultivateurs et en tant qu'acteur horticole majeur au Sénégal, l'AUMN a développé des voies de partage et de dissémination d'information, dans un effort de pérennisation des activités.

L'AUMN peut notamment compter sur le soutien de l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) pour partager ses résultats horticoles avec les autres zones maraîchères du Sénégal, ainsi que sur la Direction de la protection des végétaux (DPV) et sur la Direction de l'horticulture (DH). La création de fiches techniques par l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) permet aussi de partager l'information et initier le dialogue avec les autres ONG du domaine horticole.

Les avancées à l'issue de ce projet pourront être réutilisées dans un contexte d'intensification de l'agriculture, par l'étude et le suivi des parasites, et dans un contexte commercial, par l'amélioration des produits offerts sur les marchés intérieurs et de la sous-région.

Il est important de noter que le Gouvernement du Sénégal raisonne en terme de « sous-secteur de l'horticulture » et non pas par filière horticole.

Dans le sous-secteur des produits horticoles, le chou figure parmi les priorités, comme produit local à forte consommation et comme produit d'exportation vers les pays limitrophes, conformément aux objectifs de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

Le chou s'inscrit aussi dans les objectifs de relance de l'agriculture de la Stratégie de développement et de promotion des exportations sénégalaises (STRADEX) et dans les objectifs de la Stratégie de croissance accélérée (SCA).

Dans le cadre du CIR, l'élaboration d'un plan d'action quinquennal est en cours. Cette proposition de l'AUMN est prise en compte comme projet pilote.

Le projet pilote devrait être développé et financé par le FANDC, puis consolidé comme programme par la suite dans le volet 2 du CIR.

Appendice 4: Plan de travail détaillé

Activités avant l'arrivée du consultant:

- Discuter des objectifs/activités du projet avec les agriculteurs membres de l'AUMN
- Recenser les commentaires et problèmes identifiés par les agriculteurs
- Discuter des objectifs/activités du projet avec les Ministères du commerce et de l'agriculture
- Confirmer les rencontres du consultant avec les Ministères du commerce et de l'agriculture

Activités après l'arrivée du consultant :

1. Réunion et prise de contact avec la direction de l'AUMN
Validation des termes de référence et révision du calendrier des rencontres
2. Confirmer les rendez-vous et rencontres avec les partenaires et producteurs
Séance avec les principaux producteurs de l'AUMN pour connaître les problèmes, échanger sur la méthodologie et la finalité de l'étude
3. Rencontres avec les partenaires, situés en grande partie à Dakar
4. Visite des zones de production dans les 4 régions des Niayes (Dakar, Thiès, Louga, St-Louis), pour comprendre les spécificités des principales zones de production et découvrir les problèmes d'infrastructures (pistes de production, magasins de stockage et autres)
Deux producteurs par région : 1 grand producteur pilote, 1 petit producteur
5. Visites des marchés, rencontres avec les commerçants
Marchés de proximité : Notto, Potou, Mboro
Marchés de Dakar : Castor, Kermel, Thiaroye, Gueule Tapée
Marchés de Thiès, Louga et St-Louis
6. Visite des services régionaux de commerce pour la collecte de statistiques, à Dakar, Thiès, Louga et St-Louis
7. Rencontre avec les représentants des Ministères de l'agriculture et du commerce
8. Prise de contact et discussion avec les fournisseurs d'intrants (semences, emballage, produits phytosanitaires)
9. Atelier de restitution et de validation du rapport à Thiès

Appendice 5: Calendrier suggéré

| Date et lieu | Activités |
|--|--|
| Étape 1 : Préparation de la mission | |
| 5 octobre 2009 Thiès | Réunion d'accueil et prise de contact avec la direction de l'AUMN Validation des termes de référence Discussion sur le calendrier des rencontres Remise de documents généraux Réunion avec les grands producteurs de chou de l'AUMN Discussion sur les problèmes du terrain Échanges sur la méthodologie et la finalité de l'étude |
| Étape 2 : Étude et analyse | |
| 6 octobre 2009 Thiès | Rencontres avec les partenaires : FONGS et ANCAR à Thiès Accès au Service régional de Thiès pour les statistiques |
| 7-8-9 octobre 2009 Dakar | Rencontre avec les Ministères du commerce et de l'agriculture Rencontres avec les partenaires (ARM, DPV, DH, DRDR, CECI et ACDI) |
| 12-13-14-15 octobre 2009 Dakar | Accès au Service régional de Dakar pour les statistiques Rencontre avec les fournisseurs d'intrants (semences, emballage, produits phytosanitaires) Visite des marchés de Dakar (Castor, Kermel, Thiaroye, Gueule Tapée) et rencontres avec les commerçants et les bana-banas |
| 16 octobre 2009 Région de Dakar | Visite de zones de production, identification des spécificités locales Parcelles d'un grand producteur et d'un petit producteur |
| 19-20-21 octobre 2009 Louga | Accès au Service régional de Louga pour les statistiques Visite des marchés de Potou (mardi) et de Louga et rencontres avec les commerçants et les bana-banas Visite de zones de production, identification des spécificités locales Parcelles d'un grand producteur et d'un petit producteur |
| 22-23 octobre 2009 St-Louis | Accès au Service régional de St-Louis pour les statistiques Visite du marché de St-Louis et rencontres avec les commerçants et bana-banas Visite de zones de production, identification des spécificités locales Parcelles d'un grand producteur et d'un petit producteur |
| 26-27-28 octobre 2009 Thiès | Visite des marchés de Thiès, Notto et Mboro, et rencontres avec les commerçants Visite de zones de production, identification des spécificités locales Parcelles d'un grand producteur et d'un petit producteur Rencontre avec la direction de l'AUMN pour échanges sur les premiers résultats de la mission |

| Étape 3 : Synthèse et validation | |
|---|--|
| 29 octobre au 5 novembre 2009 | Période de synthèse et rédaction du rapport |
| 6 novembre 2009 Thiès | Atelier de restitution et de validation 25 participants |
| 9 novembre 2009 | Dépôt du rapport final |

| Activités | Mois 1 | | | | Mois 2 | | | |
|---|--------|----|----|----|--------|----|----|----|
| | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S6 | S7 | S8 |
| Étape 1 : Préparation de la mission | | | | | | | | |
| Prise de contact avec la direction de l'AUMN | | | | | | | | |
| Réunion avec les grands producteurs de chou de l'AUMN | | | | | | | | |
| Discussion sur le calendrier des rencontres | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Étape 2 : Étude et analyse | | | | | | | | |
| Revue documentaire | | | | | | | | |
| Rencontre avec les partenaires de l'AUMN | | | | | | | | |
| Rencontre avec les acteurs de la région Dakar | | | | | | | | |
| Rencontre avec les acteurs de la région Louga | | | | | | | | |
| Rencontre avec les acteurs de la région de St-Louis | | | | | | | | |
| Rencontre avec les acteurs de la région Thiès | | | | | | | | |
| Deuxième rencontre avec la direction de l'AUMN pour échanger sur les premiers résultats de la mission | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Étape 3 : Synthèse et validation | | | | | | | | |
| Période de synthèse et rédaction du rapport | | | | | | | | |
| Atelier de restitution et de validation | | | | | | | | |
| Dépôt du rapport final | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Appendice 6: Budget

| Description | Budget (USD) |
|--|-----------------|
| <u>Services de personnel</u> | |
| - Prise de contact (545\$ USD/jour) x 1 jour | 545 |
| - Mission/Collecte d'information (545\$ USD/jour) x 17 jours | 9 265 |
| - Composition du rapport (545\$ USD/jour) x 6 jours | 3 270 |
| - Atelier de restitution/validation (545\$ USD/jour) x 1 jour | 545 |
| TOTAL Services de personnel : | 13 625 |
| <u>Voyages</u> | |
| - Billet d'avion (vol international aller-retour) | 2 500 |
| - Indemnités journalières de subsistance à Dakar (200\$ USD / jour) x 5 jours | 1 000 |
| - Indemnités journalières de subsistance hors Dakar (88\$ USD / jour) x 12 jrs | 1 056 |
| - Location de véhicule 4x4 pour zones rurales (150\$ USD / jour) x 10 jours | 1 500 |
| - Chauffeur zones rurales et per diem (45\$ USD / jour) x 10 jours | 450 |
| - Essence pour 10 jours | 500 |
| - Accompagnateur wolof-français et per diem (100\$ USD / jour) x 10 jours | 1 000 |
| - Taxi (2 aller-retour Dakar-Thiès et Dakar intramuros) | 300 |
| TOTAL Voyages : | 8 306 |
| <u>Ateliers</u> | |
| - Réunion d'accueil (25 participants) : | |
| - Location de salle | 125 |
| - Repas et pauses | 250 |
| - Frais de déplacement des participants | 500 |
| - Atelier d'échange avec la direction de l'AUMN (10 participants) : | |
| - Location de salle | 125 |
| - Repas et pauses | 125 |
| - Frais de déplacement des participants | 200 |
| - Atelier de restitution et de validation (25 participants) | |
| - Location de salle | 125 |
| - Repas et pauses | 250 |
| - Frais de déplacement des participants | 500 |
| TOTAL Ateliers : | 2 200 |
| <u>Dépenses générales de fonctionnement</u> | |
| - Communications | 500 |
| - Frais administratifs | 1 000 |
| TOTAL Dépenses générales de fonctionnement : | 1 500 |
| <u>TOTAL (USD):</u> \$25 631 | |

Appendice 7: Mandat du Consultant

1. Contexte

L'Association des unions maraîchères des Niayes (AUMN) sert de cadre de concertation à 17 unions régionales de cultivateurs horticoles. L'AUMN compte plus de 17 000 cultivateurs membres dans la zone des Niayes, principale zone maraîchère et d'habitation du Sénégal.

De concert avec le Gouvernement sénégalais, bailleurs de fonds et les autres organisations sur le terrain, l'AUMN aide les cultivateurs à améliorer la qualité de leurs produits maraîchers, à mieux les commercialiser, à contrôler les coûts de productions et à assurer la santé environnementale, humaine, végétale et animale.

Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) occupent une place importante dans ces activités, car elles influencent la qualité des produits maraîchers, leur commercialisation et la santé. Comme le Sénégal connaît de grandes pertes dans la culture du chou, un aliment de consommation quotidienne au Sénégal, à cause de la teigne du chou, les producteurs de l'AUMN cherchent des solutions pour améliorer leur production et conserver les parts de marché national et de la sous-région.

2. Profil du Consultant

Pour réaliser l'étude, l'AUMN cherche un consultant ayant :

- Une connaissance reconnue de la zone des Niayes et de ses principaux acteurs;
- Une connaissance reconnue de la gestion organisationnelle des organisations de producteurs dans les Niayes;
- une compréhension reconnue des problématiques SPS et de l'agriculture de type familiale dans les Niayes;
- Une connaissance reconnue des problèmes environnementaux en agriculture;
- Un niveau avancé de français (oral et écrit); et,
- Une bonne forme physique pour des missions dans les parties désertiques les plus enclavées de la zone des Niayes

Des notions en wolof constituent un atout.

3. Tâches et responsabilités du Consultant

Sous la supervision de l'Association des unions maraîchères des Niayes (AUMN), le Consultant aura les tâches et responsabilités suivantes :

- 3.1 Rencontrer les acteurs présents dans toutes les étapes de production et de commercialisation du chou, pour faire un premier diagnostic du fonctionnement de la filière chou et de l'application des mesures SPS;
- 3.2 Rencontrer les agences gouvernementales et les organisations pertinentes à la culture du chou pour identifier les rôles et les forces des acteurs nationaux de la filière;
- 3.3 Restituer les résultats de l'étude à l'AUMN et proposer un projet d'appui à la production durable et compétitive du chou; et,
- 3.4 Rédiger un rapport final.

4. Divers

- 4.1 Le Consultant s'engage à fournir une copie électronique et une copie en format papier de son rapport final;
- 4.2 Les dépenses au Sénégal et l'assurance médicale sont à la charge du Consultant;
- 4.3 Le paiement sera effectué en deux tranches :
 - Tranche #1 de 50% du paiement à la signature du contrat avec le FANDC;
 - Tranche #2 de 50% du paiement à la remise du rapport final au FANDC;
- 4.4 Tous les documents sont rédigés en français; et,
- 4.5 Le Consultant ne pourra pas sous-contracter son travail sans l'autorisation de l'AUMN et du FANDC.